



SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DE LA
CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA
RÉGION DES GRANDS LACS



**BUREAU DE L'ENVOYE SPECIAL
POUR LES GRANDS LACS**



UNODC

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

**QUATRIEME REUNION DU RESEAU DE COOPERATION JUDICIAIRE DE LA
REGION DES GRANDS LACS
4 ET 5 AVRIL 2019, BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO**

Synthèse

Les 4 et 5 avril 2019, le Secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), avec le soutien du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la région des Grands Lacs (O/SESG-GL) et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a organisé à Brazzaville, en République du Congo, la quatrième réunion du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs (GLJCN). Depuis sa création, le GLJCN a tenu trois réunions qui ont permis de renforcer le rôle des points focaux pour la coopération judiciaire et d'identifier des actions concrètes et la voie à suivre, notamment en abordant des cas spécifiques de coopération judiciaire transnationale. La quatrième réunion du GLJCN s'est concentrée sur des affaires liées au trafic illicite de ressources naturelles et à leur impact sur la paix et la sécurité. Le Ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones de la République du Congo, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, a ouvert la réunion.

La réunion s'est tenue sous la « règle de Chatham House ». Par conséquent, le rapport résume les principaux résultats sans entrer dans le détail des dossiers abordés. Ce document final a été adopté en séance plénière par les points focaux représentant 11 pays de la CIRGL.

Les principaux objectifs :

- Encourager les bonnes pratiques régionales et identifier clairement ce que le réseau pourrait faire pour soutenir la coopération entre les autorités et améliorer les poursuites judiciaires dans les affaires de gestion et de commerce illicites de ressources naturelles ;
- Evaluer les progrès accomplis dans le traitement d'affaires judiciaires transnationales concrètes identifiées par les points focaux du réseau et convenir des mesures à prendre pour résoudre les éventuels problèmes restants, en mettant un accent particulier sur la gestion et le commerce illicites de ressources naturelles ;
- Accélérer le processus de transposition en droit interne et de mise en œuvre des instruments juridiques internationaux (Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée) et régionaux (Protocole de la CIRGL sur la coopération judiciaire et dispositions législatives types y afférentes) ;
- Tirer des enseignements et coopérer avec des mécanismes traitant les mêmes types de cas tels que la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine (RCA).

Pendant la réunion :

- Les points focaux ont présenté l'avancement des poursuites judiciaires liées aux cas identifiés lors des réunions précédentes, en s'intéressant particulièrement aux causes du blocage des affaires et aux actions nécessaires pour les débloquent ;
- Compte tenu de la nature des discussions, certains pays ont décidé de se réunir à huis clos pour examiner certains dossiers (Kenya-Tanzanie-Zambie, Angola-Burundi et Cour pénale spéciale de RCA - Sud-Soudan) ;
- Le Président du cabinet d'instruction de la Cour pénale spéciale de la RCA a donné un aperçu de l'état d'avancement de la mise en place de la Cour, y compris des affaires qu'elle a commencé à traiter, en mettant l'accent sur les difficultés que ces affaires présentent et sur les possibles solutions pour les surmonter ;
- Un représentant de la Force de police permanente des Nations unies a présenté des exemples dans lesquels des entités des Nations unies ont collaboré avec des autorités nationales pour renforcer leurs capacités à enquêter sur des infractions graves ;
- En ce qui concerne le renforcement des capacités, les participants ont travaillé sur un cas fictif de trafic illégitime de ressources naturelles et ont rédigé une demande d'entraide judiciaire (commission rogatoire internationale) à l'aide de l'outil d'aide à la rédaction de requêtes d'entraide judiciaire de l'ONUDC. Plusieurs autres outils de l'ONUDC sur la coopération internationale en matière pénale, tels que la plateforme SHERLOC (sherloc.unodc.org) et l'adresse e-mail unodc-mla.facilitators@un.org, ont également été présentés aux participants.

Conclusions

- La réunion a souligné l'importance d'encourager les bonnes pratiques régionales, y compris la coopération judiciaire informelle complémentaire aux canaux formels. Les participants ont identifié ce que le réseau pourrait faire pour soutenir la coopération entre les autorités centrales afin de faciliter les poursuites judiciaires liées aux affaires concernant la gestion et le commerce illicites de ressources naturelles ;
- La nécessité de s'associer à d'autres mécanismes judiciaires tels que la Cour pénale spéciale pour la République centrafricaine a été soulignée durant la réunion ;
- Les pays ont également indiqué la nécessité de transposer en droit interne et de mettre en œuvre des instruments juridiques internationaux (Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée) et régionaux (Protocole de la CIRGL sur la coopération judiciaire et dispositions législatives types y afférentes) ;
- Les membres du réseau se sont engagés à renforcer la coopération et à travailler à la mise en œuvre des recommandations formulées, en mettant un accent particulier sur celles visant à harmoniser la législation et à traiter les cas judiciaires qui traînent en longueur.

Recommandations

Pour les points focaux

- Créer des opportunités pour partager les résultats des réunions du GLJCN au sein de la communauté des praticiens de la justice pénale au sens large, afin de faire connaître le réseau et d'encourager la collaboration avec ses points focaux ;
- Initier des initiatives de renforcement des capacités pour les nouvelles générations de magistrats, principalement sur les instruments régionaux et internationaux de coopération judiciaire, afin de garantir la durabilité des connaissances consolidées via le réseau ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation au niveau des pays, notamment sur les conséquences juridiques du soutien aux réseaux criminels et sur le trafic illicite de ressources naturelles, afin de dissuader les activités criminelles ;
- Continuer à rendre compte de l'avancement / des résultats des cas examinés à chaque réunion et des efforts déployés pour promouvoir le réseau et informer les autorités nationales respectives à ce sujet.

Opérationnalisation du réseau

- Développer un plan d'action pour suivre les progrès réalisés concernant les recommandations du GLJCN et la manière dont elles sont mises en œuvre pour consolider la méthodologie du réseau ; il est suggéré que les pays présidents (sortants et entrants) soient responsables du suivi de cet aspect ;
- Faciliter l'échange efficace d'informations au sein du réseau, non seulement par des voies officielles, mais aussi par des voies informelles, établies par l'intermédiaire des points focaux du réseau et soutenues par un appui hiérarchique et politique ;
- Veiller à ce que les discussions sur les cas emblématiques, les meilleures pratiques, les défis et les solutions proposées en matière de criminalité transnationale aient lieu non seulement pendant les réunions du réseau, mais également par le biais d'initiatives ad hoc de groupes de discussion lorsque les points focaux identifient ce besoin ;
- Envisager un partage d'expériences avec des réseaux de coopération judiciaire similaires, par exemple le Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest (WACAP) ou le réseau judiciaire européen (RJE), et/ou les inviter aux prochaines réunions du GLJCN.

Soutien au réseau

- Pour l'ONUDC : Continuer à développer le site Web déjà créé pour le GLJCN et à former les points focaux sur la recherche d'outils et de législation sur la coopération judiciaire (utilisation des outils de l'ONUDC tels que l'outil d'aide à la rédaction de requêtes d'entraide judiciaire, plateforme SHERLOC, etc.) ;
- Pour l'ONUDC et la CIRGL : Assister les pays à se conformer avec les instruments internationaux et régionaux et à les transposer dans le droit interne, y compris les protocoles de la CIRGL ;

- Renforcer le partenariat avec un éventail d'entités travaillant sur les questions de justice et de l'état de droit, y compris Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, au sein du Département des opérations de paix (DPO) et sa Force de police permanente, et identifier les opportunités pour impliquer ces entités sur des questions/domaines d'expertise spécifiques.

Défis

- La collecte de preuves dans d'autres pays et plus généralement la coopération internationale en matière pénale, par exemple par le biais de demandes d'entraide judiciaire, sont coûteuses et très lentes à obtenir des résultats ;
- La nécessité de traduire les requêtes et documents en langues étrangères reste un défi pour la plupart des pays ;
- La connaissance des praticiens de la justice pénale sur la coopération internationale en matière pénale varie d'un pays à l'autre (législation, outils, pratiques, etc.) et limite la qualité de la coopération ;
- Le manque de volonté politique entrave les progrès dans certaines affaires (impliquant des forces de sécurité, de hauts responsables gouvernementaux, etc.).

Opportunités

- Des initiatives *ad hoc*, demandées par certains membres du réseau, peuvent être utilisées pour répondre à des préoccupations spécifiques pouvant nécessiter une coopération judiciaire immédiate ; de telles initiatives peuvent également être organisées par certains pays entre les réunions ordinaires du réseau ;
- Du 13 au 15 mai 2019, la CIRGL, avec le soutien de l'ONU, organisera une consultation de haut niveau des ministres de la justice des pays de la CIRGL. L'initiative évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements régionaux en matière de justice, d'impunité et de droits humains, y compris ceux de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Une session de la consultation visera à informer sur le rôle clé que joue le GLJCN dans la lutte contre la criminalité transnationale et à faire en sorte que ses termes de référence et ses objectifs soient avalisés au plus haut niveau politique.

Participants

Représentants des ministères publics de l'Angola, du Burundi, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République du Congo, du Kenya, du Rwanda, du Sud-Soudan, de la Tanzanie, de l'Ouganda et de la Zambie. 30% des participants étaient des femmes magistrates de haut rang.

Prochaine réunion

Il est recommandé que l'Angola accueille la cinquième réunion du GLJCN qui se focalisera sur la corruption.